
Avis sur l'Agence de Développement pour la Normandie

CESER de Normandie

Mars 2016

**CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL DE
NORMANDIE**



**Résultat du vote :
106 POUR
23 ABSTENTIONS**

**Rapporteur :
M. Patrick PERCEPIED**

Dans le cadre de la loi NOTRe et afin de renforcer son action en matière de développement économique, la Région souhaite redéfinir les modalités de mise en œuvre de ses aides en mettant en place une Agence de Développement pour la Normandie (AD Normandie), créée par modification des statuts de la MIRIADE et par la reprise d'une partie des activités du GIP Normandie Seine Incubation.

Cette agence, interlocuteur unique des entreprises, aura pour missions :

- le développement de tous leurs projets (projets industriels, d'innovation, de développement, d'internationalisation, etc.) ;
- l'orientation vers des financements publics et privés en adéquation avec leurs besoins ;
- l'aide au portage de projets et l'obtention de financements ;
- l'accès à un réseau de partenaires utiles à leur stratégie de développement.

Elle sera facilitatrice des échanges entre la Région et ses partenaires économiques, en suivant ces principes directeurs au niveau de :

- la stratégie : l'Agence proposera la stratégie la plus optimale en matière de développement économique, notamment à travers le pilotage opérationnel SRDEII,
- l'accompagnement : l'Agence prendra en charge les actions d'animation et de structuration de l'écosystème économique des entreprises normandes, la mise en œuvre opérationnelle de certaines aides aux entreprises, et participera à la mise en cohérence de l'action des pôles de compétitivité et des filières avec les politiques définies par la Région,
- l'équilibre : l'Agence veillera à l'équilibre territorial du développement économique de la Normandie. A ce titre, elle participera à la coordination des structures en charge du développement économique sur le territoire, et sera présente à la fois à Caen et à Rouen,
- l'ouverture : l'Agence devra promouvoir l'attractivité économique du territoire normand vis-à-vis des investisseurs étrangers - en lien avec Business France et les structures en charge de l'export,
- la réactivité : l'action de l'Agence se déploiera dans des délais brefs.

Cette agence sera composée notamment d'un président, d'un directeur, d'un comptable, d'un conseil d'administration (14 Conseillers régionaux et 12 Personnalités qualifiées), d'un directoire consultatif composé de chefs d'entreprises.

Le CESER salue la création de cette Agence de Développement pour la Normandie, qui traduit la volonté de la Région de mettre en place un soutien économique global, en dirigeant son action vers le développement économique et l'attractivité du territoire, le développement et la pérennité des entreprises, agissant également par voie de conséquence sur l'emploi. Il est très sensible à la volonté exprimée de faire en sorte que cette entité devienne l'interlocuteur unique pour les entreprises.

Il souligne positivement l'effort de mutualisation des moyens et de visibilité des actions communes (notamment au travers de l'exportation) s'inscrivant au sein du triptyque simplification, lisibilité, visibilité des actions de soutien aux entreprises. Il considère que l'accent pourrait être mis sur la rapidité d'instruction des dossiers et sur la réactivité, y compris sur le délai effectif de mise à disposition des fonds, permettant ainsi aux entreprises de disposer de marges d'action accrues pour mener à bien leurs stratégies de développement.

En ce sens, l'efficacité et la rapidité d'instruction des dossiers doivent rejaillir sur les conditions de financement des projets.

Le CESER souhaite par ailleurs bénéficier ultérieurement d'un complément d'informations sur les modalités de fonctionnement de l'Agence et de son positionnement dans l'écosystème économique et de l'innovation en Région, à même d'améliorer sa compréhension. Concernant la composition du Directoire consultatif, la volonté d'associer les chefs d'entreprises à la gouvernance de l'Agence est un point positif.

Il serait souhaitable d'y intégrer globalement l'ensemble des acteurs socio-économiques, ceci dans le souci d'un fonctionnement partagé de l'Agence et d'une représentation homogène du territoire régional.

Enfin, le CESER réitère son attachement particulier à la mise en place de dispositifs d'évaluation permettant d'apprécier l'efficacité des actions et des services rendus par l'Agence. Cette évaluation devrait également s'attacher à mesurer l'effet d'entraînement des aides apportées.

Le CESER donne un avis favorable à la création de l'Agence de Développement pour la Normandie.

Déclaration des groupes

MONSIEUR JEAN-YVES MULLER
au titre de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Basse-
Normandie

Les industriels de la Métallurgie, dont l'avis a été sollicité, saluent la création rapide d'une Agence de Développement économique à l'échelle normande.

Il est néanmoins important de clarifier précisément les missions de l'Agence et son positionnement dans l'écosystème économique et de l'innovation en région, et en particulier l'articulation entre la nouvelle Agence de Développement et les Agences de la Métropole et autres EPCI à fiscalité propre.

Le rapport ne donne aucune information sur le budget de l'Agence et ne formule pas d'objectifs précis, quantifiables, mesurables via des indicateurs et leur suivi.

La volonté d'associer des chefs d'entreprises à la gouvernance de l'Agence est un point positif. Néanmoins, ils ne forment dans ce projet qu'un Directoire consultatif sans droit de vote. De même, on ne connaît pas l'origine des 12 personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration et on ignore si, parmi eux, il y aura des chefs d'entreprises.

Une question est aussi posée concernant l'articulation avec le Comité d'orientation de BPIFrance dans lequel les deux CESER étaient antérieurement représentés.

L'UIMM votera cet avis.

MONSIEUR ALAIN GERBEAUD
au titre du Comité Régional CGT de Normandie

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

L'action économique des Régions a été renforcée par la loi NOTRe. Ce renforcement n'a un intérêt que s'il répond à des exigences à caractères « sociaux économiques ».

Dans le rapport qui nous est soumis, à aucun moment le terme « emploi » n'est utilisé. Pour la CGT, au-delà des aides financières et de conseils aux entreprises, cette agence de développement pour la Normandie se doit d'intégrer des critères de conditionnalité des aides, en particulier en affichant clairement ses ambitions en termes de créations d'emplois. L'emploi doit être au cœur de ce dispositif.

Nous sommes également sensibles à un autre point : celui de la représentation des salariés dans la direction de cette agence. Pour être réellement représentatif du monde social et économique régional, cette agence doit s'ouvrir à l'ensemble des acteurs qui la compose en acceptant une représentation des salariés.

Nous partageons le souhait dans l'avis proposant que l'Agence se dote d'outils d'analyses et d'évaluations. Ces évaluations doivent mesurer l'efficacité de l'Agence et offrir des garanties de transparence.

Ces remarques s'appliquent également à la création du fond d'investissement « Normandie Participations ».

Bien que la commission 6 du CESER ait repris nos propositions, le projet en l'état ne les intègre pas.

La CGT s'abstiendra sur ces deux avis.

MONSIEUR DIDIER PEZIER
au titre de l'Agence de l'Innovation en région Haute-Normandie – SEINARI

Une précision, Président, dans l'organisation sur la mise en place de l'Agence de Développement pour la Normandie, il est précisé qu'elle est créée par modification des statuts de la MIRIADE et par la reprise d'une partie des activités du GIP Normandie Seine Incubation.

En fait, elle est créée par la modification des statuts de la MIRIADE et par la reprise d'une partie des activités du GIP Seinari.

Après le GIP Normandie Seine Incubation en découlera, mais c'est l'association, la MIRIADE et de Seinari.

MONSIEUR NICOLAS BENIES
au titre de FSU de Basse-Normandie

Un certain nombre de remarques sur cette agence.

La première, c'est qu'en Basse-Normandie il y avait eu tout un débat et toute une information qui avait été faite, formation sur l'éco-conditionnalité des aides et cette éco-conditionnalité est quand même un problème très important qu'il faudra aborder.

En Basse-Normandie, il existait un groupement d'organisations syndicales, de toutes les organisations syndicales représentées au CESER à l'époque qui s'appelait CIDRE, qui s'appelle toujours et ce travail-là devrait être repris parce qu'il pose des questions qui sont des questions d'ensemble.

L'éco-conditionnalité couvre à la fois le problème des emplois en CDI, je sais que c'est un peu à la mode, et d'autre part, un certain nombre de questions qui sont autour du développement durable comme on dit aujourd'hui et qui sont autour d'un ensemble de questions qu'il est important de reposer à l'heure actuelle.

Deuxième remarque, cette Agence ici n'est pas définie par rapport à ce que peut faire le Conseil régional. Qui donne l'orientation politique ? Qui détermine la manière dont ces aides seront données aux entreprises ? Comment est-ce qu'il est possible de peser sur l'orientation des entreprises ?

Troisième remarque, pourquoi cette espèce d'importance donnée à l'exportation ? Quand on veut parler dans le même temps des circuits courts, il est peut-être nécessaire d'avoir une idée de la photographie des entreprises existantes en Normandie.

Ces entreprises sont souvent des entreprises sous-traitantes des grandes. Mettre l'accent sur l'exportation n'est pas forcément une très bonne idée parce que derrière, il y a toutes les questions qui sont des questions de compétitivités internationales qui déterminent très souvent, dans l'état actuel des choses, une baisse du coût du travail comme seule variable d'ajustement et du coup cela provoque un certain nombre de licenciements, de suppressions de postes qui encore une fois posent des questions énormes en termes de développement social en Normandie.

Dernier point, cette notion d'attractivité devrait être fortement interrogée parce que derrière l'attractivité c'est très souvent des questions de compétitivité et que, dans ce sens-là, ce n'est pas une bonne façon de poser l'ensemble des questions.

De ce point de vue, la FSU s'abstiendra sur ce projet d'avis.

MONSIEUR LAURENT PROTIN
par accord entre Normandie Incubation et Normandie Pionnières

Juste une petite remarque technique, Normandie Incubation que je représente est une marque commerciale et donc il faudra probablement qu'il y ait une concertation sur la création du GIP Normandie Seine Incubation et qu'on puisse donner l'autorisation de l'usage de cette appellation pour éviter la contrefaçon de marque.

MONSIEUR DOMINIQUE GOUTTE
par accord majoritaire entre les responsables des établissements
d'enseignement supérieur de Basse-Normandie représentés par l'université
de Caen Basse-Normandie et les organismes de recherche de Basse-
Normandie et les écoles d'ingénieurs de Basse-Normandie représentés par
l'ENSI de Caen

Juste une remarque effectivement sur cet incubateur. J'aurais voulu réagir sur la remarque de M. PEZIER qui est parfaitement exacte, si ce n'est que l'expression mauvaise de la reformulation de la MIRIADE et de Seinari est dans le texte même de la Région, donc l'erreur n'est pas dans l'avis, mais dans la description de la Région.

Ensuite sur les incubateurs, effectivement il y a deux incubateurs aujourd'hui en Normandie, un qui s'appelle Normandie Incubation dont Laurent PROTIN vient de parler à l'instant et un autre qui était hébergé au sein de SEINARI.

A l'évidence ces incubateurs ont une logique territoriale forte. Ils doivent avoir une implantation dans les Métropoles très clairement.

Il est aussi très souhaitable, à l'évidence, qu'ils aient une gouvernance au moins homogène et donc il me semble qu'il faut qu'on soit attentif, nous CESER, à ce que ces deux dispositifs là convergent avec évidemment du dispositif localement implanté, mais avec une gouvernance et quelque chose d'un peu logique ; donc effectivement créer un nom qui est difficile à imaginer puisqu'il reprend un nom déjà existant depuis 16 ans maintenant, c'est significatif d'une démarche de coordination qui n'est pas entreprise et il faut qu'on y soit vigilant.

MADAME DELPHINE ROBIN
au titre du Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la
France

Je vais juste revenir sur une remarque de Nicolas sur l'international.

Je pense que l'Agence a un véritable rôle de coordination des acteurs économiques. C'est un lien et un liant entre les entreprises, les institutions et la Région. Son rôle était vraiment à préciser, je trouve. Il reste assez diffus.

Je pense que c'est très pertinent que l'Agence ait en charge l'international ou en tout cas essaye de coordonner les différentes actions sur l'international, car l'international c'est une création de valeur pour les entreprises et c'est un moyen d'exporter et de valoriser notre territoire, que ce soit au niveau des savoir-faire, mais au niveau touristique également et de là en découle l'attractivité.

Donc l'Agence a pleinement son rôle sur l'international, en tout cas à mon avis.

Je voterai bien évidemment cet avis, mais on aimerait avoir des précisions vraiment quant au rôle de l'agence ?